

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de la séance ordinaire du 24 février 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté un premier projet de résolution suivant :

- Projet de résolution visant à autoriser temporairement l'usage « 2223-01 parc de stationnement extérieur » sur le **lot 1 434 946** comportant un bâtiment commercial situé au **4375, boulevard Henri-Bourassa**, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption de ce premier projet de résolution se tiendra le **9 mars 2026, à 19 h**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce projet de résolution comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone H08-005 illustrée sur le plan ci-dessous.



Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 25 février 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement